



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2015

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Guillemette COUTTET, Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON. Messieurs Emmanuel COLIRE, Gérard COLLIN, Franck CHENAL, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusé :	Monsieur Pierre JOUANNE.

Laurent TRESALLET annonce 1 pouvoir : de Pierre JOUANNE à Laurent TRESALLET.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 27 juillet 2015.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Adhésion à la Charte du Parc National de la Vanoise

Le Maire, Laurent TRESALLET explique que le Conseil Municipal doit se prononcer pour ou contre une adhésion à la Charte du Parc National de la Vanoise.

Après un tour de table, le Conseil Municipal décide de voter à bulletin secret.

⇒ Après dépouillement des bulletins, le Conseil Municipal adhère à la Charte du Parc National de la Vanoise avec 11 voix pour et 4 voix contre.

Un courrier sera adressé aux autres communes du territoire pour leur expliquer la décision du Conseil Municipal qui, malgré le chantage du Parc, a décidé de parier sur l'avenir vers un débat construit afin de rétablir un climat de confiance entre les deux partenaires.

II/ FINANCES

III/ RESSOURCES HUMAINES

2. Création de postes au service scolaire

Suite au renouvellement de la mise en disponibilité pour convenance personnelle de Myriam SILVIN pour une durée de 2 ans à partir du 14 août 2014 et, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il convient de créer plusieurs postes au sein du service scolaire.

Les postes créés seront donc les suivants :

Un poste d'agent scolaire et entretien des locaux annualisé

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 30 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée annualisé : du 01/09/2015 au 31/08/2016

Un poste de temps-péri éducatif

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 3h hebdomadaires durant les semaines scolaires

Contrat à durée déterminée : du 01/09/2015 au 05/07/2016

Un poste de panier-repas, temps péri éducatif et entretien des locaux administratifs

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 21 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 01/09/2015 au 04/12/2015

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création des postes proposés du service scolaire pour l'année scolaire 2015 / 2016.

3. Création des postes saisonniers pour le centre de ski de fond pour la saison d'hiver 2015/2016

Comme chaque année il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour le bon fonctionnement du Centre de Ski de Fond.

Il est proposé la création de deux postes de pisteurs secouristes et un poste d'agent d'accueil.

Pour répondre aux difficultés de recrutement d'un pisteur secouriste chaque saison, il est proposé de coupler cette mission avec le poste vacant aux services techniques. Un saisonnier sera recruté pour le déneigement. Les missions de ce poste permettraient de fidéliser le pisteur secouriste.

Les postes créés seront donc les suivants :

Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/12/2015 au 30/04/2016

Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée de novembre 2015 à novembre 2016 avec une mission de pisteur secouriste durant l'hiver.

Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/12/2015 au 30/04/2016 pour le déneigement au sein de l'équipe des services techniques.

Grade : Adjoint Administratif de 2ème classe (1 poste)
Temps de travail : 35 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 01/12/2015 au 30/04/2016

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création des postes proposés pour le centre de ski de fond pour la saison d'hiver 2015/2016.

IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES

4. Attribution du marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des réseaux humides, l'enfouissement des réseaux secs, la réfection et les aménagements de voirie sur les hameaux de Moulin, Nancroix, Pascieu et La Chenarie

La commune projette de réaliser des travaux de réfection des réseaux humides, d'extension du réseau d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs sur les hameaux de Moulin, Nancroix, Pascieu et La Chenarie. Elle souhaite pour cela s'appuyer sur un bureau de maîtrise d'œuvre.

Après l'ouverture des offres, le cabinet HYDRETTUES (co-traitant Baron Ingénierie) a donc été retenu pour réaliser cette mission de maîtrise d'œuvre pour les montants suivants :

Tranche ferme, études préliminaires : 12 575,00 € HT

Tranche conditionnelle :

Forfait provisoire enveloppe basse : 32 770,00 € HT

Forfait provisoire enveloppe haute : 76 745,00 € HT

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des réseaux humides, l'enfouissement des réseaux secs, la réfection et les aménagements de voirie sur les hameaux de Moulin, Nancroix, Pascieu et La Chenarie.

5. Demande de subvention auprès du FDEC pour le renouvellement de la chaudière à granulés de la Mairie

Suite à un dysfonctionnement important, la chaudière à granulés bois installée en 2004 est désormais hors service. La commune sollicite une aide financière auprès du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) pour remplacer la chaudière. Le coût de remplacement complet de l'équipement est estimé à 20 000 € HT.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser à déposer un dossier de subvention auprès du FDEC pour le remplacement de la chaudière.

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande de subvention auprès du FDEC pour le renouvellement de la chaudière à granulés de la Mairie.

6. Demande de subvention auprès du FDEC pour la reprise d'un affaissement dans la cour de l'école

La cour de l'école, construite sur une plateforme de remblaiement, est sujette à un affaissement sur sa partie Ouest. La commune sollicite une aide financière auprès du FDEC pour reprendre une partie de l'affaissement au niveau de 2 regards d'eau pluviale.

Le coût de la reprise de l'affaissement est estimé à 3537.70 € HT.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser à déposer un dossier de subvention auprès du FDEC pour la reprise de l'affaissement.

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande de subvention auprès du FDEC pour la reprise d'un affaissement dans la cour de l'école.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Date du prochain Conseil Municipal***

La date du prochain Conseil municipal est fixée au lundi 05 octobre prochain.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.